

Rapport n°6

Sustegnu à l'associ di l'anziani cumbattenti per l'eserciziu 2026 : complementu

Soutien aux associations d'anciens combattants pour
l'exercice 2026 : complément

L'action des associations d'anciens combattants est de premier ordre pour la transmission de la mémoire des conflits anciens et récents. Elles jouent aussi un rôle social et intergénérationnel non négligeable.

L'individualisation des subventions aux associations d'anciens combattants a été approuvée lors du Conseil municipal du 16 juillet 2026.

Cette nouvelle et première demande de l'association « La Koumia », parvenue en mairie le 10 septembre 2026, répond aux objectifs de la commune en matière de transmission de la mémoire des conflits anciens et récents, notamment de celle des goudiers.

Par conséquent, la municipalité de Bastia souhaite l'accompagner et l'aider à la réussite de leurs missions en attribuant une aide financière de 150 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer une subvention de 150€ à l'association la Koumia pour l'année 2026.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026, compte 65.